

Décret approuvant l'accord de garantie du 17 mars 2025, conclu entre le Royaume du Maroc et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), pour la garantie du prêt d'un montant de cent dix millions d'euros (110.000.000 €), consenti par ladite Banque à Bétoya Industriel and Logistic Zone (BILZ), pour le financement des travaux d'aménagement de la zone d'activité du complexe industrialoportuaire de « Nador West Med ».

**Décret n° 2-25-425 du 30 kaada 1446
(28 mai 2025) approuvant l'accord de garantie du 17
mars 2025, conclu entre le Royaume du Maroc et la
Banque européenne pour la reconstruction et le
développement (BERD), pour la garantie du prêt d'un
montant de cent dix millions d'euros (110.000.000 €),
consenti par ladite Banque à Bétoya Industriel and
Logistic Zone (BILZ), pour le financement des travaux
d'aménagement de la zone d'activité du complexe
industrialo-portuaire de « Nador West Med ».¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1er janvier 1982), notamment son article 41, paragraphe I;

Sur proposition de la ministre de l'économie et des finances,

DÉCRÈTE:

ARTICLE PREMIER. - Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de garantie du 17 mars 2025, conclu entre le Royaume du Maroc et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), pour la garantie du prêt d'un montant de cent dix millions d'euros (110.000.000 €), consenti par ladite Banque à Bétoya Industriel and Logistic Zone (BILZ), pour le financement des travaux d'aménagement de la zone d'activité du complexe industrialo-portuaire de « Nador West Med ».

ART. 2. La ministre de l'économie et des finances est chargée de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 30 kaada 1446 (28 mai 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contresigner:

La ministre de l'économie et des finances,

NADIA FETTAH.

1- Bulletin officiel N° 7410 –8 hija 1446 (5 -6-2025), p 2042.

Adala
adala.justice.gov.ma

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 7410 du 8 hijra 1446 (5 juin 2025).